

**ARRETE PORTANT PUBLICITE DES DECLARATIONS DE CREATION  
ET DE VACANCE DE POSTE  
POUR LA PERIODE DU 09/01/2012 au 13/01/2012**

**Le Président,**

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 23 et 41,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 42 à 46,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégories A, B, et C transmises par les collectivités du département du Jura au Centre de Gestion,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La liste des vacances et créations d'emplois établie pour la période du 09/01/2012 au 13/01/2012 comporte :

Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
3	4	15

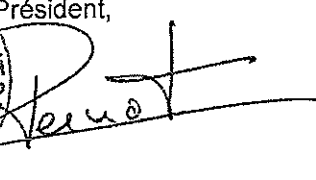
réparties selon l'annexe ci-jointe.

**Article 2** : Le document annexe au présent arrêté est transmis aux collectivités et établissements pour affichage.

**Article 3** : Le Président du Centre de Gestion certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**Article 4** : Le Président du Centre de Gestion charge ses services de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au représentant le l'Etat.

Fait à Champagnole, le 13/01/2012

Le Président,  
  
Clément PERNOT

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU JURA**

Publicité des déclarations de créations ou vacances d'emplois  
Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale - Catégories A-B-C

**Arrêté n° 2 du 13/01/2012**

Période du 09/01/2012 au 13/01/2012

Nom de la Collectivité	Grade	Durée hebdomadaire	Numéro
CIAS JURA SUD	AUXILIAIRE DE SOINS DE 1ERE CLASSE	35 H 00	2012 - 87
CIAS JURA SUD	AUXILIAIRE DE SOINS DE 1ERE CLASSE	35 H 00	2012 - 88
MOIRANS EN MONTAGNE	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	35 H 00	2012 - 89
POLIGNY	PUERICULTRICE DE CLASSE NORMALE	24 H 30	2012 - 90
SALINS LES BAINS	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	35 H 00	2012 - 91
SALINS LES BAINS	ASSISTANT DE CONSERVATION DE 1ERE CLASSE	35 H 00	2012 - 92
SALINS LES BAINS	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE	35 H 00	2012 - 93
SALINS LES BAINS	REDACTEUR PRINCIPAL	35 H 00	2012 - 94
COMCO DE LA PLAINE JURASSIENNE	ATTACHE	35 H 00	2012 - 95
CONSEIL GENERAL DU JURA	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF	35 H 00	2012 - 96
CONSEIL GENERAL DU JURA	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF PRINCIPAL	35 H 00	2012 - 97
PERRIGNY	ADJOINT D'ANIMATION DE 2EME CLASSE	22 H 45	2012 - 98
CROTENAY	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	7 H 00	2012 - 99
CIAS BRESSE REVERMONT	ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE	35 H 00	2012 - 100

PREFECTURE DU JURA  
REÇU LE :  
16 JAN 2012  
2 Mars 1982

COMCO Arbois Vignes et Villages Pays de Louis Pasteur	INGENIEUR	35 H 00	2012 - 101
SICTOM DU HAUT JURA "LE TRI"	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 1ERE CLASSE	35 H 00	2012 - 102
ABERGEMENT LA RONCE	ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2EME CLASSE	35 H 00	2012 - 103
ARBOIS	ADJOINT DU PATRIMOINE DE 2EME CLASSE	19 H 30	2012 - 104
DESNES	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	20 H 00	2012 - 105
MOIRANS EN MONTAGNE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE	35 H 00	2012 - 106
MOIRANS EN MONTAGNE	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	35 H 00	2012 - 107
MOIRANS EN MONTAGNE	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	35 H 00	2012 - 108

PREFECTURE DU JURA  
REÇU LE :  
16 JAN. 2012  
Loi du 2 Mars 1982